



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Actions menées par l'Etat à la suite de Xynthia

12 septembre 2014



Résumé

Les événements dramatiques survenus le 27 février 2010 lors du passage de la tempête Xynthia sur une partie de la façade Atlantique ont mis en évidence la nécessité de renforcer notre politique de prévention des risques de submersions rapides.

Pour répondre à l'urgence d'augmenter la sécurité des populations dans les zones inondables, l'Etat mène d'ici 2016, à travers le Plan national Submersions Rapides (PSR), 80 actions opérationnelles contribuant à la maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti existant, à l'amélioration de la connaissance des aléas et des systèmes de surveillance ou de prévision, de vigilance et d'alerte, à la fiabilité des ouvrages et des systèmes de protection et à l'amélioration de la résilience des populations. Ce sont 1200 km de renforcement de digues qui sont prévus notamment par ce plan avec 500 M€ d'aide de l'Etat.

Ces actions, dont 17 sont d'ores et déjà mises en œuvre, ont suscité une dynamique nouvelle, qui a notamment conduit de nombreuses collectivités à porter des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI). 95 PAPI sont ainsi labellisés à ce jour représentant 1 Md€ au total dont 400 M€ d'aide de l'Etat, qui retiennent notamment le renforcement de 402 km de digues.

En Charente-Maritime, Vendée, 21 programmes d'action et projets d'endiguement (dits « PSR ») ont été élaborés et couvrent l'intégralité des territoires les plus durement touchés par Xynthia, pour un investissement total de 238 M€ auquel l'Etat contribue à hauteur de 86 M€.

L'augmentation de la sécurité des populations est un objectif fort, ré-affirmé par la stratégie nationale de gestion des risques inondations présentée par Ségolène Royal le 10 juillet dernier. Avec cette stratégie, la France se dote pour la première fois d'une approche globale et intégrée de la gestion des inondations, qui mobilise tous les acteurs et doit permettre d'anticiper les risques sur tous les territoires, et plus seulement ceux déjà sinistrés.

Ségolène Royal a souligné :

- l'importance de la réduction de la vulnérabilité des territoires inondables et dans ce sens, va notamment lancer un concours international d'architecture visant à rechercher les solutions architecturales et urbaines les plus adaptées ;

- le besoin de renforcer l'information de nos concitoyens qui doivent être acteurs de leur sécurité. Dans ce sens, la connaissance des risques sur leur habitation à travers le site internet Géorisques, la mise en place effective des repères de crues pour favoriser la mémoire des événements et la préparation des situations à risque avec des kits d'attente des secours participent à cet objectif ;

- la nécessité de réduire la vulnérabilité des réseaux et pour cela, va réunir avec le ministère de l'Intérieur les opérateurs de réseau nationaux pour accélérer leur mobilisation à la préparation des crues.

Ainsi, en cohérence avec la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, les mesures de mise en sécurité des personnes qui sont menées aujourd'hui seront poursuivies et déclinées à l'avenir dans les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) et les stratégies locales de gestion des risques d'inondation.



Sommaire

La mise en œuvre du plan submersions rapides : un dispositif d'urgence.....page 4

La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation : pour ne plus subir, mais anticiper et s'organiser face aux risques d'inondation.....page 8



La mise en œuvre du plan submersions rapides : un dispositif d'urgence

Le plan submersions rapides (PSR), plan national et interministériel validé le 17 février 2011, à la suite des inondations par la tempête Xynthia le 28 février 2010, puis du fait des crues soudaines dans le secteur de Draguignan, dans le Var, le 15 juin 2010, couvre les risques d'inondation par submersions marines, crues soudaines ou ruissellements localisés et ruptures de digues.

Ce plan submersions rapides (PSR) est un dispositif d'urgence qui a pour vocation d'augmenter la sécurité des populations dans les zones de danger citées. Il a anticipé sur la mise en œuvre de la directive inondation qui comprend différentes étapes : évaluation préliminaire du risque inondation en 2011, désignation des territoires à risques importants en 2012 avec leurs cartographies en 2013-2014, élaboration des plans de gestion des risques inondation pour fin 2015 et des stratégies locales sur les territoires à risques d'inondation (TRI) pour fin 2016, l'ensemble étant couvert par la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation approuvée à l'été 2014. Ces différentes mesures et actions seront intégrées dans ces différents documents de gestion et de prévention des risques d'inondation selon les différentes échelles, avec le cadrage général apporté par la stratégie nationale.

Son objectif est d'inciter les différents territoires à élaborer et appliquer des projets de prévention pour garantir en priorité la sécurité des personnes vis-à-vis de ces aléas, par une démarche pragmatique, intégrant aussi des projets ponctuels mais sur des zones cohérentes, des bassins de risque.

Le plan submersions rapides (PSR) s'articule en quatre axes : maîtrise de l'urbanisation et adaptation du bâti existant ; amélioration de la connaissance des aléas et des systèmes de surveillance ou de prévision, de vigilance et d'alerte ; fiabilité des ouvrages et des systèmes de protection ; amélioration de la résilience des populations. Il s'appuie sur 71 actions thématiques et 9 actions structurantes, dont plusieurs sont réalisées, telle que la mise en place par Météo-France du volet « Vigilance Vague Submersion » de la vigilance météorologique et du service d'avertissement sur les pluies intenses (APIC) à l'échelle des communes, le référentiel technique de la construction en zone inondable, l'intégration des axes d'évacuation dans les plans communaux de sauvegarde.

Le plan submersions rapides (PSR) est doté par l'État, sur 6 ans, d'une enveloppe de subvention de 500 M€ provenant essentiellement du Fonds de prévention des risques naturels majeurs, auxquels s'ajoutent les financements des collectivités territoriales. Il doit notamment permettre de conforter 1 200 km de digues. Ces financements s'articulent avec ceux des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), programmes globaux mobilisant à l'échelle d'un bassin de risque l'ensemble des outils de prévention des risques d'inondation, que l'Etat s'est engagé à aider à hauteur de 350 M€ sur la même période. A ce jour, à travers ces deux dispositifs, 95 projets de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et opérations de confortement des ouvrages de protection relevant du plan submersions rapides (hors PAPI) ont été labellisés pour un montant de 1 003 M€ (HT), dont 400 M€ de subventions apportées par l'État, ce qui est en ligne avec le rythme de financement prévu sur la période.



La labellisation de projets « PAPI » et « PSR » permet de garantir la cohérence des projets, dans une démarche de prévention et de mise en sécurité, et la prise en compte des zones à protéger. Des démarches sont en cours avec les services de l'État pour réduire les délais d'élaboration et de réalisation des projets de renforcement de digues (dits « projet PSR ») soumis par ailleurs à des procédures administratives. Dans ce but, une déconcentration de la labellisation des projets « PSR » inscrits dans un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) est menée depuis octobre 2013 sur les territoires touchés par Xynthia. Cette expérimentation, qui renforce également l'accompagnement des collectivités par l'Etat dans la gestion administrative de leur projet, fera l'objet d'un bilan en octobre 2014 en vue d'une généralisation au plan national. Ces projets « PSR » (inscrits dans « PAPI ») sont au nombre de 115 et représentent 402 km pour un montant total de 324 M€ dont une participation de l'Etat de 129 M€, soit un taux de subvention moyen de 40 %, essentiellement sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Les principales mesures mises en œuvre ces dernières années, sont les suivantes :

1) L'élaboration de plans de prévention des risques naturels (PPRN) pour maîtriser l'urbanisation, en allant jusqu'à l'interdiction, dans les zones à risque

Plus de 10 284 communes sont d'ores et déjà couvertes par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé. Le rythme d'approbation est de 450 communes supplémentaires couvertes par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) par an. 303 communes littorales de la métropole ont été plus spécifiquement identifiées, pour lesquelles un plan de prévention des risques naturels littoraux doit être établi en priorité, dans un délai de trois ans. A la fin du premier semestre 2014, 273 étaient déjà prescrits et 59 approuvés ou appliqués par anticipation.

2) L'extension du dispositif de vigilance « crues »

Ce dispositif permet la surveillance du réseau hydrographique métropolitain sur plus de 21 700 km de cours d'eau aujourd'hui, en particulier, grâce aux progrès récents sur les outils de prévision, vers les zones amont ou les secteurs aval sous influence marine. <http://www.vigicrues.gouv.fr/>

3) Le dispositif APIC (avertissement sur les pluies intenses à l'échelle des communes)

Ce dispositif de Météo-France, fondé sur l'observation en temps réel des pluies grâce aux radars et aux pluviomètres au sol, est opérationnel depuis début décembre 2011, avec une possibilité d'abonnement téléphonique (SMS) gratuit des préfets et des maires ainsi que d'un certain nombre de personnes qu'ils désignent. Les maires sont invités par les préfets à intégrer ce dispositif dans leurs plans communaux de sauvegarde (PCS). Plus de 4 270 communes y étaient déjà abonnées en juin 2014. Le Ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie prépare un nouveau service d'avertissement sur la possibilité de crues soudaines, en complément du service APIC dans le but de raccourcir la chaîne d'information vers les populations, notamment sur les petits bassins versants non suivis dans le cadre du dispositif de vigilance « crues ». Les premières productions



d'avertissements sont prévues pour 2016 sur les zones les plus vulnérables.

4) Le renouvellement des radars météorologiques et des pluviomètres au sol

Une convention pluri-annuelle entre Météo-France et le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie vise à renouveler et compléter les réseaux de radars météorologiques et de pluviomètres au sol, action indispensable pour améliorer les performances des dispositifs de prévision et d'alerte. Fin 2014, 4 radars auront été renouvelés et un nouveau installé en région grenobloise.

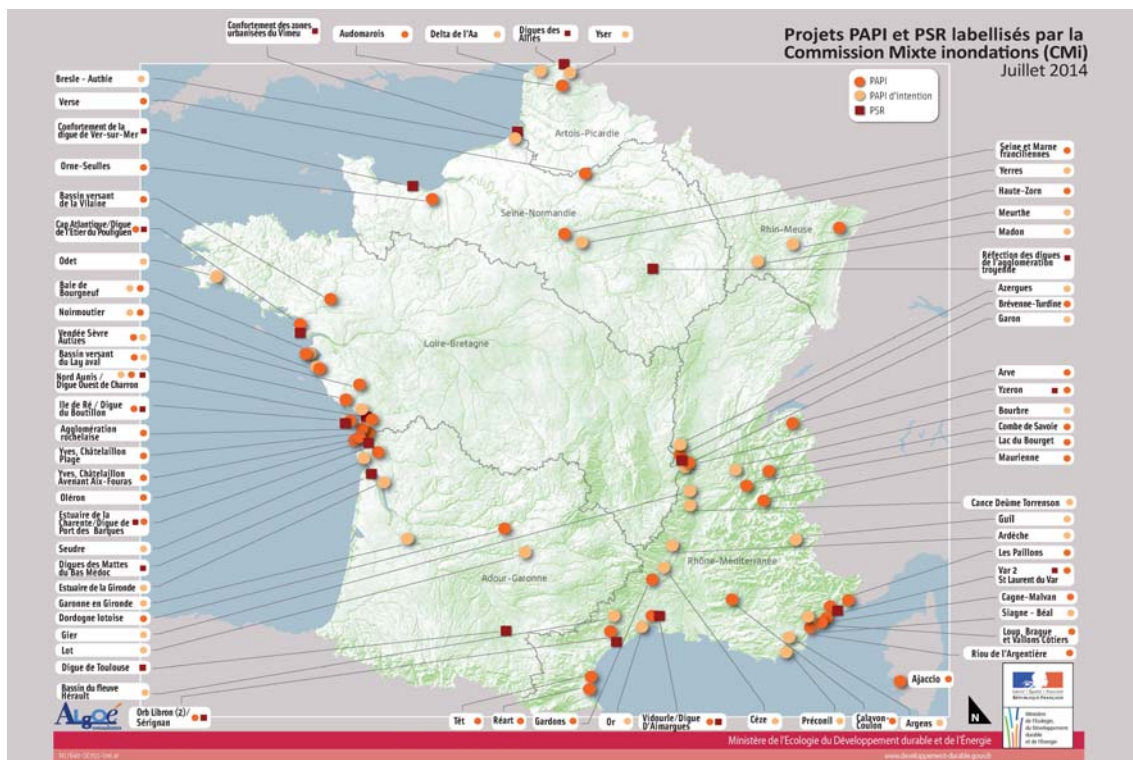
5) Mise en place de la vigilance météorologique « vagues - submersions »

Météo-France a mis en place en octobre 2011, en partenariat avec le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM), et en lien avec les ministères chargés de l'écologie et de l'intérieur, un nouveau volet de la vigilance météorologique, dénommé « vagues – submersions marines », dont le concept avait été initié dès 2009 par la commission « sécurité civile » du conseil supérieur de la météorologie.

6) L'appel à projets PAPI (Programme d'action de prévention des inondations)

Cet appel à projets permet de financer un ensemble cohérent d'actions sur un territoire et d'encourager l'émergence de gestionnaires des ouvrages de protection sur ce territoire. Au 10 juillet 2014, 95 programmes d'action de prévention des inondations et projets « plans de submersion rapide » (hors PAPI) ont été retenus à travers un dispositif de sélection rénové. De nombreuses collectivités littorales se sont engagées dans la démarche PAPI/PSR. Ainsi parmi ces projets, 29 concernent la prévention des submersions marines (20 PAPI et 9 PSR hors PAPI), qui représentent 270 M€ d'investissements et 238 km d'ouvrages de protection.

(Bilan des labellisations : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Labellisation-des-projets-PAPI-et_24020.html)



Bilan des acquisitions de biens menacés par les submersions marines, à la suite de la tempête Xynthia

	Vendée	Charente-Maritime	Total
Nb de biens concernés	841	826	1667
Nb de biens à usage d'habitation	811	757	1568
Propositions d'acquisition faites par l'Etat	804	535	1339
Propositions acceptées	703	464	1167
Taux d'accord sur les propositions	87,43%	86,7%	87,1%
Nb d'acquisitions effectuées	701	461	1162
TOTAL			
Montant (en M€)	159,8	155,57	315,37
Coût moyen FPRNM par acquisition (frais annexes inclus)	227 960€	337 462€	282 711€

Pour les biens non acquis par voie amiable, des procédures d'expropriation sont engagées. Ces procédures sont menées par zone de risque. 10,7 M € ont été délégués aux préfets 2013 pour entreprendre les expropriations sur La Faute-sur-Mer et L'Aiguillon-sur-Mer. Les procédures d'expropriations en cours concernent 93 unités foncières sur L'Aiguillon-sur-Mer et 10 unités foncières sur La Faute-sur-Mer. En Charente-Maritime 4 arrêtés déclarant l'utilité publique de l'expropriation de biens ont été pris en 2013 et 2014, après enquête publique. Ces arrêtés concernent les communes de Charron (6 maisons), Aytré (4 maison et 2 campings), Port des Barques (1 maison) et Fouras (4 maisons). Ces procédures restent à conduire sur 4 communes : St Trojan-les-Bains, Loix, l'île d'Aix et St Georges d'Oléron (Boyardville).



La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation : pour ne plus subir, mais anticiper et s'organiser face au risque

Jusqu'à présent, le risque d'inondation était davantage pris en compte en cas de crises qu'en prévention de celles-ci. Pour la première fois, la France se dote d'une stratégie qui impose une approche proactive en matière de prévention des inondations sur l'ensemble des territoires à risques. Elle mobilise tous les acteurs et doit permettre d'anticiper les risques sur tous les territoires, tant sur les territoires déjà sinistrés que sur ceux qui ne l'ont pas encore été. L'une des priorités fortes est de rendre nos territoires moins vulnérables au risque inondation.

La stratégie nationale de gestion des risques inondations, présentée à la presse par Ségolène Royal le 10 juillet dernier, fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

De façon très opérationnelle, la stratégie nationale vise à :

Adapter notre façon de construire

- 5 Ateliers nationaux « territoires en mutation exposés à un risque » ont été lancés en 2013, avec le ministère en charge du logement, pour faire émerger dans des territoires témoins (Saint-Pierre-des-Corps dans la banlieue de Tours, la vallée de l'Oise, la vallée de l'Argens dans le Var, la vallée de la Fensch en Lorraine) des solutions d'urbanisme et d'architecture très concrètes pour mieux intégrer le risque dans une logique d'aménagement durable. Les travaux de ces ateliers seront restitués fin 2014 ;
- Lancement d'un concours international d'architecture qui visera à innover en matière de conception urbaine et architecturale pour intégrer au mieux le risque inondation dans les opérations d'aménagement ou de requalification urbaine avec des solutions adaptées à la diversité des territoires ;
- Élaboration d'un référentiel de vulnérabilité pour apprécier d'une part la fragilité des territoires face aux risques d'inondation, d'autre part, proposer des solutions très concrètes pour réduire cette vulnérabilité et ainsi mieux vivre dans les zones exposées (parties habitées au-dessus des niveaux d'eau de référence, desserte hors d'eau, réseaux étanches, etc.).

Surveiller, prévoir, alerter et gérer la crise

- S'assurer que les digues sont correctement entretenues en confiant leur gestion aux communes ou aux établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre.
- Lier les interventions financières de l'Etat (fonds de prévention des risques naturels majeurs) dans le cadre de programmes d'actions de prévention des inondations portés par les collectivités à la pose de repères de crues, à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde et à



la réalisation d'exercices réguliers par les maires.

- Développer les plans de continuité d'activité dans les entreprises ; les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) adaptés au patrimoine et aux biens culturels (musées, bibliothèques, archives, etc.), pour les établissements vulnérables : établissements scolaires (écoles, collèges lycées, universités) mais aussi sanitaires (hôpitaux, EPHAD...)
- Réunir dès novembre prochain les opérateurs de réseau nationaux pour accélérer leur mobilisation à la préparation des crues.

Le citoyen, acteur informé sur les risques d'inondation

- Ouverture du portail internet Géorisques qui regroupe pour la première fois près de 130 indicateurs géolocalisés sur les risques et notamment les inondations avec des cartes et des photographies aériennes et permettra notamment, avec la rubrique « Ma maison/mes risques » à chacun de voir la situation de sa maison au regard du risque; <http://www.georisques.gouv.fr/>
- Développer les plans de mise en sûreté familiale (qui permettent aux familles situées en zone à risques de connaître les risques auxquels ils sont confrontés, les moyens d'alerte, les consignes de sécurité, les lieux de mise à l'abri), ainsi que pour chaque famille un kit d'urgence (autonomie 72 heures).

